qu'il y avait du danger, et je regarde la déclaration de l'hon. président du conseil et l'indignation qu'il a mise à réfuter mon hons mi de Cornwall, comme propres à rassurer cette chambre. Je ne me suis levé que pour demander aux hon. messieurs si nous devons comprendre, d'après les communications supplémentaires et officielles de l'hontrésident du conseil, que cette chambre sera de nouveau saisie ou non de la considération de toutes ces mesures, c'est-à-dire de la nouvelle constitution du rays, de la question des fortifications et de nos relations commer-

ciales avec l'étranger.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD—Si je pensais un instant que l'hon, député de Chateauguay veut réellement avoir une réponse, je la lui donnerais, et je ne doute pas que l'hon, président du conseil ne lui fit lui-même cette réponse très volontiers s'il était convaincu qu'il a des informations à communiquer aux hon, députés de la gauche. Personne ne comprend mieux que l'hon. député de Chateauguay la manière dont la question a été faite. L'hon. député de Cornwall, (M. J. S. MACDONALD) se lève et,-d'une façon assez peu parlementaire et après que la chambre eut été officiellement informée ainsi que le pays de la politique du gouvernement,-déclare sur son honneur qu'il croft que le gouvernement a manqué de sincérité dans les explications qu'il a données, et que son dessein est de faire passer par le parlement impérial une loi en contradiction avec l'opinion de ce pays et des provinces du golfe et de l'imposer au peuple. Telle a été la déclaration faite par l'hon, monsieur, de ne sais s'il l'a faite telle qu'il la pensait; il m'a semblé qu'il était sincère, car il l'a déclaré sur son honneur et sa conscience. (On rit.) Ses paroles n'ont cependant eu d'autre effet que de me convaincre que, eut-il été au pouvoir, telle eut été la conduite qu'il aurait adoptée, car il est impossible qu'un homme puisse songer à une telle chose sans la croire possible. (Ecoutez! écoutes!) Quant à nous, nous considérons qu'un tel acte est indigne de notre position dens cette chambre, indigne de nos principes comme hommes d'honneur : aussi, l'hon. président du conseil a-t-il repoussé cette insinuntion déshonorante avec un sentiment d'indignation qui a été partugé par tous ceux qui l'ont entendu, et a déclaré que l'assertion de l'hon. monsieur était complétement inexacte, mal fondée et inexcusable. Cependant, je répèterai la communication

officielle de façon à ce qu'elle puisse être comprise de l'hon. député de Cornwall, et à la mettre à la portée de tous les esprits, (on rit), afin que personne ne puisse s'y méprendre. L'intention du gouvernement est d'obtenir l'approbation de la chambre à la proposition que j'ai faite, puis, cette approbation obtenue, les deux branches de la législature se trouveront avoir voté la confédération: la question se trouvera vidée en ce qui regarde le Canada. Nous irons ensuite en Angleterre avec ce projet de confédération voté par les chambres du Canada, et nous dirons au gouvernement impérial :- "Le Canada a adopté la confédération tandis que le Nouveau-Brunswick l'a rejetée, et nous venons prendre sur notre position l'avis du gouvernement impérial. Telle est la voix du peuple canadien, et nous, représentants du gouvernement du Canada, qui renferme les trois-quarts de la population entière de toutes les provinces, venons nous consulter avec les autorités de la métropole sur les meilleurs intérêts de ces provinces." (Ecoutez! écoutez!) Nous discuterons aussi la question des fortifications, et je n'ai pas de doute que rous ne recevions le plus cordial acqueil du gouvernement anglais, et que l'Angleterre ne nous promette pour nous défendre son dernier homme et son dernier louis. (Ecoutez! écou-La troisième question est celle du traité de réciprocité. Nous voulons également prendre l'avis du gouvernement anglais sur les moyens de régler cette question. L'hon. monsieur sait, ou il devrait savoir, que nous ne pouvons nous occuper de ces questions qu'avec les autorités impériales, et que nous ne pouvons pas non plus entrer en communication sur ce sujet avec le gouvernement américain. Après avoir pris l'avis de la métropole sur ces trois questions, nous convoquerons les chambres le plus tôt possible, longtemps, j'espère, avant l'expiration du semestre fiscal, c'est-à-dire avant le 80 juin, pour leur soumettre le résultat de notre mission. Quoique constituant une nouvello session, elle ne sera que la suite de la présente, et une fois que nous aurons disposé des questions les plus pressantes, nous nous occuperons de ce qui reste du projet de confédé ration, comme la constitution des gouverne ments locaux, et la question des écoles, l'égard de laquelle l'hon. ministre des finances a déclaré que nous voulions mettre exécution les promesses que nous avons données dans la conférence et que nous demanderons à la chambre de ratifier, ce qu'elle fers,